Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 24 août 2017

n° 19446

Visite en Roumanie du Président de la République française.
Le ministre roumain de la justice annonce un projet de réforme du système judiciaire qui suscite un tollé.

Visite en Roumanie du Président de la République française. Les médias suivent avec la plus grande attention la visite à Bucarest du Président Emmanuel Macron. La télévision nationale roumaine (*TVR*) et les chaînes d'information en continu (*Antena 3, Digi24, România TV, Realitatea TV*) ont couvert en direct la rencontre du Président Emmanuel Macron avec son homologue roumain, Klaus Iohannis, ainsi que la déclaration de presse conjointe des deux chefs d'Etat.

En amont de la visite présidentielle, la *télévision nationale (TVR)* a diffusé une interview de Christophe Barbier, éditorialiste à l'Express, selon lequel la France se doit d'être « *auprès des Roumains pour comprendre les attentes et les angoisse, et voir comment le couple franco-roumain, au sein de l'Europe, peut agir pour la paix et la sécurité sur cette partie orientale de l'Europe* ». S'agissant du « *dossier douloureux pour l'économie française* » des travailleurs détachés, le journaliste fait remarquer que la population roumaine a été « *utilisée par beaucoup de secteurs industriels, de par ses qualités au travail, pour fournir des travailleurs détachés* » en France et en Allemagne, et plaide pour un dialogue honnête sur les « *turbulences* » que les migrants intra-européens peuvent créer dans les économies et les sociétés des pays d'accueil.

Dans une interview diffusée par *RFI Roumanie*, François Coste, président de la Chambre de commerce et d'industrie française en Roumanie (CCIFER), a souligné que la visite était « *une preuve de plus de l'importance du partenariat stratégique franco-roumain dans les domaines politique, culturel et économique* ». Rappelant le fait qu'il y avait plus de 3 000 entreprises françaises installées en Roumanie avec plus de 120 000 salariés, François Coste a affirmé qu'il s'attendait à ce que le dialogue bilatéral mette en évidence les réussites des entrepreneurs français en Roumanie et les opportunités que la Roumanie offrait aux potentiels investisseurs. Enfin, le président de la CCIFER s'est déclaré persuadé que la Roumanie resterait très intéressante pour les investisseurs à long terme, en mentionnant notamment les défis actuels liés à la réforme de la législation portant sur les contributions sociales, les infrastructures défaillantes, et la pénurie des talents due à l'émigration. François Coste a également été interviewé par *Profit.ro*.

Les médias roumains ont relayé les déclarations faites à l'AFP par Serge Durant, directeur général d'Airbus Helicopters Roumanie, selon lesquelles l'entreprise française attendait de la part de la Roumanie « *une annonce visant l'organisation d'un appel d'offres transparent* » pour l'achat d'hélicoptères. La presse rappelle que Airbus Helicopters a inauguré une usine à Brasov (centre) en septembre 2016, en présence du Président français de l'époque François Hollande, qui produira à partir de 2018 le modèle H215 (*Adevărul*, *Profit.ro*, *Radio România Actualități*).

Projet de réforme judiciaire. Les détails d'un projet de réforme du système judiciaire roumain, annoncés hier par Tudorel Toader, ministre de la Justice, ont suscité un tollé médiatique et de nombreuses réactions parmi les responsables politiques, les organisations des magistrats, et la société civile. Environ 500 personnes ont manifesté hier soir sur la place de la Victoire, devant le siège du gouvernement, contre les modifications proposées et pour l'indépendance de la Justice. Les participants ont scandé divers slogans tels que « *Oui*

à la justice, non à corruption », « *Roumanie, réveille-toi* » et ont appelé à la démission du ministre de la Justice (*Agerpres*, *HotNews.ro*).

Le ministre de la Justice a présenté hier matin lors d'une conférence de presse les grandes lignes du projet de révision des trois lois sur le fonctionnement de la justice (statut des juges et des procureurs, organisation judiciaire, Conseil supérieur de la magistrature), annoncé depuis plusieurs mois et figurant dans le programme de gouvernement du parti social-démocrate (PSD), principale formation de la coalition au pouvoir. Selon le ministre, ce projet était nécessaire car les lois en question étaient périmées, datant de 2004.

L'une des modifications essentielles proposées porte notamment sur la procédure de nomination des chefs des parquets : les procureurs en chef du Parquet général, de la Direction nationale anticorruption (DNA), de la Direction d'investigation du crime organisé et du terrorisme (DIICOT), ainsi que les adjoints de ceux-ci, seront nommés par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) sur proposition du ministre de la Justice. Actuellement, ces procureurs sont nommés par le Président de la Roumanie sur la proposition du ministre de la Justice, avec l'avis consultatif du CSM. Quant au président de la Haute cour de cassation et de justice (ICCJ), il restera nommé par le Président, sur la proposition du CSM. Les mandats des chefs des institutions judiciaires passeront de 3 à 4 ans.

Une autre modification retenue par les médias vise l'Inspection judiciaire (IJ), institution actuellement indépendante, qui sera placée, selon le projet de loi, sous la tutelle du ministère de la Justice. « *L'IJ ne passera pas sous contrôle politique, elle restera (…) une institution séparée de l'Etat roumain* », a néanmoins assuré le ministre de la Justice. Selon un autre amendement annoncé, la suite qu'un procureur entend donner à une enquête peut être annulée par son supérieur hiérarchique. « *Si on donne de pouvoirs aussi étendus aux procureurs en chef, je doute que l'on puisse toujours parler de l'indépendance des procureurs* », affirme le juge Cristi Danileț, ancien membre du CSM pour *Adevărul*.

Le projet propose également la création au sein du Parquet général d'une direction spécialisée, composée d'une vingtaine de procureurs et chargée d'investiguer sur les éventuelles infractions commises par les magistrats. De plus, le remboursement des préjudices judiciaires par les magistrats ayant commis une erreur deviendra désormais obligatoire. Le Ministère des Finances sera en charge de s'assurer de ces remboursements. « *La responsabilité patrimoniale pour les erreurs judiciaire revient à l'Etat. Mais la responsabilité de l'Etat doit être solidaire avec la responsabilité de l'auteur du fait ayant causé le préjudice* », a déclaré le ministre.

Le Président Klaus Iohannis a affirmé dans un communiqué que les propositions annoncées hier représentaient « *une attaque contre l'Etat de droit, l'indépendance de la justice, et la lutte contre la corruption* » et un retour « *aux anciennes pratiques visant à fairepression sur la justice* ». Le Président a également mis en garde contre le fait que la réforme envisagée par le ministre de la Justice pourrait retarder pour une période indéterminée la levée du mécanisme de coopération et de vérification (*News.ro*).

Le Parquet général s'est déclaré de son côté « *surpris et inquiet* » des modifications annoncées, en précisant que les procureurs n'avaient pas été consultés au préalable et que les changements risquaient de « *bouleverser le système judiciaire* » (*Agerpres*).

« *Tudorel Toader a ouvert la valise nucléaire* » (*Jurnalul Național*), « *Le gouvernement social-démocrate rêve de la justice du début des années 2000* » (*România Liberă*), « *La contre-réforme de Tudorel Toader favorise les officiels ayant des démêlés avec la justice* » (*HotNews.ro*), titrent les médias.

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- L'écrivain Frédéric Beigbeder compte parmi les invités du Festival de théâtre indépendant « Undercloud » (22-31 août) de Bucarest et assistera demain (25 août) à 17h00 et 19h00

aux représentations de la pièce « *L'amour dure trois ans* », mise en scène et adaptée en roumain par Chris Simion-Mercurian. Plus de détails *sur Facebook*.

Retrouvez l'ensemble de nos revues de presse sur le site Internet de l'Ambassade de France en Roumanie.

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie